

Nouvelles mesures suite aux annonces gouvernementales

Suite aux nouvelles mesures gouvernementales de lutte contre la pandémie de COVID 19, la Municipalité de Lège Cap-Ferret se mobilise pour adapter ses services publics et soutenir la vaccination. Elle adresse un message de soutien à tous les professionnels impactés par cette nouvelle vague, et appelle l'ensemble des citoyens au respect des consignes et au civisme, essentiels à la santé de tous et au bien vivre-ensemble.

ACCUEIL DU PUBLIC L'accueil du public dans les mairies est maintenu dans les mêmes horaires et les mêmes conditions sanitaires. La Ville incite les habitants à privilégier les échanges téléphoniques ou en visio dans la mesure du possible.

FERMETURE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES, DES CRECHES ET DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES Les établissements pré-cités seront fermés à compter du mardi 6 avril. La Ville prendra en charge dès cette date l'accueil des enfants de moins de 16 ans pour les familles relevant de la liste des professions engagées dans la gestion de la crise, établie par l'Etat, dans les jauges règlementaires et dans le respect de la sécurité sanitaire et du bien-être des enfants.

VACCINATION Lège-Cap Ferret reste mobilisée pour favoriser la vaccination dans les meilleures conditions possibles. La Ville a renforcé son appui humain, logistique et financier au centre de vaccination d'Arès. Elle accompagne les personnes peu familières d'internet dans la prise de RDV et prend en charge le transport des personnes vulnérables. Les habitants de plus de 75 ans n'ayant pu obtenir de RDV sont invitées à contacter dès le 6 avril le CCAS ou l'accueil de la mairie de Lège.

MARCHES MUNICIPAUX Les marchés intérieurs et extérieurs

resteront ouverts aux horaires habituels pour les commerces alimentaires et les fleuristes, avec jauge d'accès et port du masque obligatoire.

CULTURE La médiathèque propose le cliqué&collect et reste ouverte au public pour le prêt de livres, sous conditions de jauges et protocole sanitaire. Du 6 au 11 avril, l'école de musique assurera ses enseignements à distance. La possibilité de cours de danse à distance est à l'étude.

SPORTS Les activités sportives individuelles de plein air sont autorisées, dans un rayon de 10km autour du domicile. Pour le moment, les activités nautiques ne font pas l'objet de mesures particulières.

SECURITE Depuis le 1er avril, les effectifs de la police municipale ont été renforcés. L'équipe de 15 agents assure désormais 5 nuits par semaine, au lieu de deux jusqu'à présent à cette période, et renforce ses patrouilles notamment pédestres. Le port du masque est obligatoire dans tous les villages et villages ostréicoles, sur les jetées, 50 mètres autour des établissements scolaires et dans tous les établissements recevant du public.

RAPPEL DES CONSIGNES NATIONALES : – Couvre-feu à partir de 19h jusqu'à 6h. – Interdiction des rassemblements ou regroupements de plus de 6 personnes sur la voie publique. – Interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique. – Possibilité de se déplacer sans limitation de durée dans un rayon de 10 kilomètre autour de chez soi en journée. Déplacements au-delà de 10km soumis à attestation pour motif impérieux ou professionnel à compter du lundi 5 avril au soir. – Déplacements interrégionaux autorisés uniquement avec attestation et justificatifs (NB : la garde d'enfants est considérée comme un motif familial impérieux).